

PROMESSE DE VERSEMENT DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Solde de la taxe affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

RENSEIGNEMENTS - CONTACT

Votre entreprise

Raison sociale :

Adresse :

N° de SIRET :

Contact de l'entreprise

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Montant de votre versement :

MODALITE DE VERSEMENT

Rendez vous sur la plateforme SOLTéA dès mai 2023.

Munissez-vous de vos codes d'accès (obtenues sur Net-Entreprises) pour vous connecter

Convertissez le montant de votre solde en pourcentage

Cliquez sur l'UAI : 0422256Z (Inst Reg Univ)



Carole BOUDON

> 04 77 46 51 18

> ta@irup.com

A votre écoute pour vous accompagner dans votre démarche de versement.

irup

LA GRANDE ÉCOLE
DE L'ALTERNANCE